

## Côte d'Ivoire

**MISSION DE PRÉ-ÉVALUATION DU PROJET RENFORCEMENT DE  
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN**

(PREMU)

6 au 16 juin 2016

-----  
Aide-mémoire**A INTRODUCTION ET REMERCIEMENTS**

1. Une mission de la Banque Mondiale a séjourné à Abidjan du 6 au 16 juin 2016 pour pré-évaluer le nouveau Projet de Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable en Milieu Urbain (PREMU) prévu dans la stratégie de partenariat pays pour les années à venir. La mission était composée de M. Matar Fall (spécialiste en chef eau et assainissement – Chargé de Projet), M. Madio Fall (spécialiste senior eau et assainissement), M. Maurice Adoni (spécialiste passation de marchés), Mme Maimouna Mbow Fam (spécialiste en gestion financière), M. Abdoul-Wahab Seyni (spécialiste développement social), M. Abdoulaye Gadiere (spécialiste environnement), M. Richard Verspyck (spécialiste eau et assainissement, consultant), ainsi que Mme Haoua Diallo (assistante de projets).

2. Les objectifs de la mission d'identification consistaient à s'accorder avec la partie ivoirienne sur les principaux aspects de la conception du projet, notamment :

- (a) La confirmation de l'objectif de développement assigné au projet et les indicateurs de performance pour mesurer l'atteinte de cet objectif;
- (b) Le détail des activités prévues et l'estimation finale des coûts;
- (c) Les modalités de mise en œuvre du projet et les arrangements fiduciaires y afférents;
- (d) Les mesures de sauvegarde environnementale et sociale ; et
- (e) adopter un plan d'actions pour les prochaines étapes de la préparation du projet

3. La mission a été reçue en audience par S.E. Patrick Achi, Ministre des Infrastructures Economiques. L'IDA remercie Mr. Bakayoko Abdoulaye, Conseiller Technique du MEF, chargé de la coordination du portefeuille de la Banque Mondiale, Mme Yao Madelaine, Conseiller Spécial du MEF, Mr. Ibrahim Berté, Directeur Général de l'ONEP, Mr. Frédéric Dibo Gogo, Directeur Général de l'Hydraulique Humaine, Mr. Basile Ebah, Directeur Général de SODECI, Mr. Pierre Dimba, Coordonnateur du PRI-CI et tous leurs collaborateurs, pour l'accueil et leur disponibilité tout au long de la mission. La mission a visité deux centres urbains ciblés par le projet: Tiassalé et Agboville.

4. La mission a été en mesure d'atteindre ses objectifs, et le présent aide-mémoire reflète les conclusions et les recommandations de la mission. Il est structuré autour des quatre points suivants: (i) le contexte et justification du nouveau projet, (ii) impact et description du nouveau

projet, (iii) les accords convenus et les prochaines étapes, et (iv) les recommandations de la mission.

5. L'aide-mémoire comporte huit annexes:

- Annexe 1 : Plan d'actions des recommandations de la mission
- Annexe 2 : Indicateurs de performances
- Annexe 3 : Détail des coûts du nouveau projet
- Annexe 4 : Plan de passation des marchés
- Annexe 5 : Mise en œuvre du projet
- Annexe 6 : Situation de l'AEP des centres ciblés par le projet
- Annexe 7 : Description détaillée du programme d'investissement du projet
- Annexe 8 : Liste des personnes rencontrées par la mission

## **B. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET PROPOSÉ**

6. La mission d'identification avait revu la situation de l'alimentation en eau potable en milieu urbain en Côte d'Ivoire, de même que le cadre institutionnel et les flux financiers du secteur. Sur cette base, et en réponse à la volonté exprimée par le Gouvernement de voir l'intervention de l'IDA se concentrer sur les centres urbains de l'intérieur, il avait été convenu (a) de cibler les investissements physiques sur des centres présentant des déficits importants et des dysfonctionnements de la production d'eau potable et (b) de l'intérêt de doter le sous-secteur d'instruments permettant son développement efficient, avec une viabilité financière et à l'ONEP de mieux remplir ses missions. La mission avait également souligné l'importance d'une intervention coordonnée et complémentaire de celles des autres partenaires techniques et financiers (PTF) du secteur.

### **Situation de l'alimentation en eau potable dans les centres ciblés par le projet**

7. Le tableau 6.1 de l'annexe 6 fournit les données relatives à l'état actuel de la desserte (population, abonnés et taux d'accès) dans les centres ciblés par le projet.

8. Les visites de terrain et les discussions menées par la mission avec l'UCP et l'ONEP ont permis de préciser la nature et l'étendue des problèmes d'alimentation en eau potable (AEP) auxquels sont confrontés les centres ciblés. Les problèmes actuels d'AEP rencontrés dans chacun de ces centres, ainsi que leurs impacts sont détaillés dans le tableau 6.2 de l'annexe 6.

9. Les problèmes résultent essentiellement de l'insuffisance des capacités de production ou de transmission et de distribution, de la vétusté des installations (dont la plupart datent d'une quarantaine d'années). En l'absence de renouvellement, ces problèmes sont exacerbés par la croissance de la population des centres. Ils se traduisent, au niveau des consommateurs par :

- (a) L'impossibilité de faire face à la demande des abonnés existants
- (b) La dégradation du service tant en matière de continuité (délestages ou pression de service insuffisante) qu'en matière de qualité de l'eau

- (c) L'impossibilité de raccorder de nouveaux abonnés, voire même de fournir de l'eau à des abonnés récents
- (d) La renonciation de nombreux clients à leur abonnement, par manque d'eau au branchement ou pour une qualité d'eau défectueuse.

### **Facilitation du fonctionnement institutionnel**

10. La partie ivoirienne et la mission se sont accordées sur l'approche des problèmes institutionnels et sur le champ des actions à mener. Il a été convenu que la priorité devrait être donnée à un fonctionnement harmonieux et transparent du cadre contractuel existant, dans le périmètre de l'affermage, et à l'amélioration de sa visibilité financière. Cependant l'audit technique prévu devrait inclure, en parallèle avec la revue de l'exécution de l'affermage, un diagnostic institutionnel global et une revue du contrat-plan de l'ONEP. En revanche, les activités relatives à la valorisation du patrimoine et au modèle financier devraient se limiter au périmètre affermé, le modèle étant essentiellement destiné à déterminer l'impact des choix d'investissement, de la stratégie et des modes de financement et des paramètres liés aux performances d'exploitation sur le niveau des tarifs. Ceci n'exclut pas de pouvoir tester, grâce au modèle, des scénarios de prise en charge d'une partie des investissements du milieu rural.

11. Dans ce contexte, l'ONEP a transmis à la mission un ensemble de documents (rapports d'audit des fonds et des flux financiers du secteur, bilan d'activités de la Direction du contrôle de l'exploitation et de la qualité (DCEQ), étude rétrospective du contrat de concession (1987-2007)) qui complètent l'information sur les arrangements contractuels fournie lors de la mission d'identification.

### **Complémentarité avec les interventions des autres partenaires financiers**

12. La mission a rencontré des représentants de PTF du secteur de l'eau potable et de l'assainissement (AFD, KOICA, PNUD, UNICEF et Union Européenne) afin de les informer de l'avancement de la préparation du projet et échanger sur les projets et programmes en cours et les perspectives de développement du secteur. Les PTF considèrent que le secteur est en train de sortir de la phase d'urgence et qu'à cet égard les activités envisagées par le PREMU dans le domaine institutionnel sont tout à fait bienvenues. Certains d'entre eux ont exprimé leur intérêt de pouvoir intervenir également dans les centres urbains secondaires, notamment dans les centres qui ne pourraient pas être pris en charge par le PREMU ou éventuellement en complétant les programmes d'investissement mis en œuvre par ce dernier. La mission a marqué sa satisfaction de cette convergence de vision du développement du secteur et des opportunités d'interventions coordonnées.

## **C. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET**

### **Objectifs de développement du projet**

13. L'objectif de développement assigné au Projet est d'améliorer la qualité des services d'eau et d'accroître l'accès à ces services dans des centres urbains sélectionnés, et de renforcer la capacité de l'ONEP en matière de planification financière.

14. Cet objectif sera atteint à travers: (a) le renforcement de la production d'eau potable et des systèmes d'adduction, de stockage et de distribution, (b) l'accroissement de l'accès à l'eau potable à un coût abordable, et (c) la facilitation d'une exécution adéquate des missions des acteurs du sous-secteur de l'hydraulique urbaine et le renforcement de leurs capacités.

### **Bénéficiaires du projet**

15. Les bénéficiaires du projet devraient être les suivants :

- (a) La population des centres urbains concernées par le projet, qui verront leur service d'eau potable passer d'une alimentation eau potable intermittente à un service continu
- (b) La population additionnelle nouvellement raccordée au réseau de distribution d'eau dans le cadre du programme des branchements sociaux financé par le projet, ainsi que la population dont la prise d'eau avait été volontairement résiliée par manque d'eau, qui se réabonnent suite à l'amélioration de la qualité du service du fait du projet.
- (c) Les principaux acteurs du sous-secteur de l'hydraulique urbaine, notamment l'ONEP, dont les capacités seront renforcées en matière de planification, suivi et gestion financière.

### **Indicateurs de performance et suivi-évaluation**

- (a) L'atteinte de l'objectif de développement du projet sera mesurée au travers des indicateurs d'impact suivants :
  - (a) Nombre de personnes dans les centres urbains bénéficiant de services améliorés d'eau potable; cible de fin de projet: 384.000 personnes
  - (b) Nombre de personnes additionnelles ayant accès à l'eau potable grâce au projet; cible de fin de projet: 180.000 personnes
  - (c) Nombre total de personnes bénéficiaires du projet (dont le % de femmes); cible de fin de projet: 564.000 personnes
  - (d) Continuité du service d'eau potable dans les centres concernés par le projet (heures de service/jour)
  - (e) Modèle financier du secteur mise en place et fonctionnel

16. Une série d'indicateurs de résultats intermédiaires seront suivis, tels que : la continuité du service d'eau dans les centres concernées par le projet, la capacité additionnelle de production d'eau (m<sup>3</sup>/jour) et la capacité de stockage d'eau supplémentaires (m<sup>3</sup>) installée, le linéaire de canalisations posées, et le nombre de branchements domiciliaires réalisés, grâce au projet. Un indicateur social dit « d'engagement citoyen » sera inclus dans cette catégorie, pour mesurer le degré d'engagement des populations dans la mise en œuvre du projet et leur appréciation de l'impact du projet sur l'amélioration de leurs conditions de vie. Il sera mesuré à travers (i) les campagnes de communication avec les populations sur le programme des branchements sociaux et de rétablissement des abonnés résiliés, (ii) les enquêtes de satisfaction menées au début et à la

fin du projet et (iii) l'exploitation du registre des plaintes des clients de la SODECI dans les centres concernés par le projet.

#### **Modalités de suivi-évaluation.**

17. Les données de base concernant l'accès et l'amélioration du service seront tirées des données d'exploitation de SODECI ; les indicateurs intermédiaires seront tirés des rapports d'avancement établis par les consultants chargés de la supervision des travaux et recueillis et synthétisés trimestriellement par l'ONEP. L'UCP sera responsable de la consolidation et de l'établissement des rapports de suivi. Les études d'impact et de satisfaction des bénéficiaires seront initiées par l'UCP et réalisées par des consultants.

### **D. DESCRIPTION DES COMPOSANTES DU PROJET ET ESTIMATION DES COÛTS**

#### **Description des composantes du Projet**

18. Comme convenu lors de la mission d'identification du projet, le projet sera focalisé sur :

- (a) Actions prioritaires de renforcement de cinq systèmes de production d'eau potable alimentant huit centres urbains de l'intérieur: Tiassalé, N'Douci, N'Zianouan, Agboville, Bingerville, Béoumi, Korhogo et Ferkessedougou, et la densification des réseaux de distribution d'eau pour accroître le taux de desserte en eau qui se situe actuellement en moyenne à 71% (dans des conditions insatisfaisantes) pour une population totale estimée à 512.000 personnes. Le centre de Daoukro initialement ciblé, n'a pas été retenu dans le programme dont le montant dépassait le financement de l'IDA suite aux études d'APS. Le financement de cette ville est activement recherché auprès d'autres partenaires qui souhaitent intervenir sur les centres de l'intérieur, en parallèle avec le projet IDA.
- (b) Facilitation du fonctionnement du cadre institutionnel et contractuel du sous-secteur de l'hydraulique urbaine en cours, par la mise en place d'outils de gestion patrimoniale et de régulation, et le renforcement des capacités des acteurs, particulièrement de l'ONEP à remplir leurs missions.

19. Les activités proposées qui ont été largement discutées et précisées au cours de la mission. Elles sont regroupées en deux composantes comme initialement proposées lors de l'identification du projet, à savoir: (i) Alimentation en eau potable (AEP) des centres urbains de l'intérieur et (ii) Appui institutionnel et renforcement des capacités.

#### **Composante A: Alimentation en eau potable (AEP) des centres urbains**

La description qui suit, résulte des informations préliminaires issues des études d'APS en cours à l'issue desquelles, les emplacements des ouvrages de production d'eau, les tracés et linéaires des canalisations seront définitivement fixés.

- **Renforcement de l'AEP de Tiassalé, N'Douci et N'Zianouan (4.0 milliards de FCFA):** (i) réalisation d'une unité de potabilisation d'eau de 500 m<sup>3</sup>/h à Tiassalé et d'une unité de 60 m<sup>3</sup>/h à Zianouan, (ii) pose d'une conduite d'adduction d'eau (DN400) sur 6 km environ, (iii) construction d'un réservoir surélevé de 300 m<sup>3</sup>, (iv) extension du réseau de distribution

d'eau sur environ 34 km et réalisation de 2 000 branchements sociaux.

- **Travaux de renforcement du système d'AEP d'Agboville (5,7 milliards de FCFA):** (i) réalisation d'une exhaure et d'une unité de potabilisation d'eau de 500 m<sup>3</sup>/h, (ii) pose de conduites d'adduction d'eau sur environ 7 km, (iii) réalisation de 2 000 branchements sociaux.
- **Renforcement de l'AEP des villes de Korhogo et Ferkéssédougou (6 milliards de FCFA):** (i) réalisation d'une prise d'eau commune de 1400 m<sup>3</sup>/h, (ii) construction d'une station de potabilisation de 700 m<sup>3</sup>/h, (iii) pose de conduites d'adduction et de transfert d'eau sur 19 km environ, extension du réseau de distribution et réalisation de 500 branchements sociaux.
- **Renforcement de l'AEP de Bingerville (5,9 milliards de FCFA):** (i) réalisation de 3 forages de 150 m<sup>3</sup>/h chacun, (ii) construction d'une unité de traitement d'eau de 500 m<sup>3</sup>/h pour la neutralisation et la désinfection de l'eau, (iii) construction d'une station de reprise d'eau traitée de 500 m<sup>3</sup>/h, (iv) fourniture et pose de deux conduites de refoulement sur 7 km environ, (v) construction d'un réservoir surélevé de 2.000 m<sup>3</sup>, (vi) réalisation de 3 000 branchements sociaux.
- **Renforcement de l'AEP de Béoumi (2,7 milliards de FCFA):** (i) réalisation d'une exhaure et d'une station de traitement de 200 m<sup>3</sup>/h, (ii) fourniture et pose de conduites de refoulement sur 13 km, (iii) extension du réseau de distribution sur 48 km environ, (iv) réalisation de 1 500 branchements sociaux.
- **Supervision et Contrôle des travaux de la composante AEP (1 milliard de FCFA):** comprend les charges liées à la supervision et au contrôle de l'ensemble du programme de travaux du projet.

#### **Composante B: Appui institutionnel et renforcement des capacités**

- **Appui institutionnel (0,7 milliard de FCFA).** Cette sous-composante comprend de l'assistance technique pour: (i) l'audit technique des contrats et conventions en cours, (ii) l'inventaire des immobilisations de l'hydraulique urbaine, (iii) la préparation d'un modèle financier pour l'optimisation des investissements et la régulation tarifaire du secteur,
- **Renforcement des capacités (0,3 milliard de FCFA).** Comprend des activités diverses pour le renforcement des capacités de l'ONEP en matière: (i) de planification et mise en œuvre des investissements et de suivi-évaluation, (ii) de gestion financière (y compris la maîtrise du modèle financier) et (iii) de suivi de l'exploitation.
- **Gestion du projet (1,4 milliard de FCFA).** Cette sous-composante financera les charges liées: (i) au fonctionnement de l'UCP pour les activités relatives à l'exécution du projet, (ii) l'élaboration des documents de sauvegarde et la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale, (iii) l'audit financier et comptable du projet, (iv) les audits techniques de l'exécution du projet et l'évaluation son impact à travers l'engagement citoyen des bénéficiaires.

### Estimation des coûts du Projet

20. L'évaluation synthétique des coûts du Projet proposé est fournie ci-dessous ; elle comprend les coûts des activités, qui intègrent des imprévus ; les montants sont exprimés hors taxes et droit de douane, la mission ayant été informée que les dépenses du projet seraient exonérées de ces droits et taxes. Un cadre d'estimation financière détaillée est fourni en annexe 4.

Composante du Projet	Montant par composante		En % par composante
	(milliards de FCFA)	(millions de dollars US)	
Hydraulique urbaine	25.6	45.6	91.
Appui institutionnel et gestion du projet	2.4	4.4	9%
Total	28.0	50.0	100%

### Mode de financement du Projet

21. Le Projet serait financé à 100% par un crédit aux conditions IDA. Il n'est pas prévu de fonds de contrepartie. Néanmoins, toutes les dépenses non éligibles au financement de l'IDA, notamment celles relatives à l'acquisition éventuelle de sites ou l'indemnisation des personnes affectées par le projet, seront à la charge de l'Emprunteur sur le budget national.

### Délai de mise en œuvre du Projet

22. Le planning de mise en œuvre des activités envisagées dans le cadre du Projet a été discuté au cours de la mission. Tenant compte du chronogramme de réalisation des études techniques préparatoires du programme d'investissement (APS/APD) et du délai de montage des dossiers d'appels d'offres (DAO), la totalité des travaux envisagés pourrait s'achever en décembre 2020 au plus tard. Toutefois, le respect de ce calendrier dépendra de l'exécution sans retard des études préparatoires et de l'anticipation du processus de la passation des marchés des travaux dès que les premiers DAO seront disponibles.

## E. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

### Arrangements institutionnels

23. Les modalités de mise en œuvre du projet proposé définies au stade de l'identification ont été confirmées et les textes organisant cette mise en œuvre ont été revus avec la mission. Le projet s'appuierait sur des arrangements similaires à ceux utilisés dans le PRICI:

- (a) La cellule de coordination (UCP), selon les termes de l'accord-cadre à signer avec le MIE, assurerait la responsabilité de la coordination de la mise en œuvre des activités, de la gestion fiduciaire, du suivi et de l'évaluation des résultats, ainsi que les activités de et de communication du projet, avec l'appui technique des services de l'Administration.

(b) L'ONEP serait l'agence d'exécution, chargée du suivi technique, selon les termes de la convention à signer avec l'UCP.

Le détail des missions de chaque structure figure en annexe 5.

### **Pilotage du projet**

24. La mission et la partie ivoirienne ont revu et agréé un projet d'arrêté ministériel créant et organisant le comité de suivi et de pilotage (CSP) du projet proposé. Le mandat détaillé du CSP figure en annexe 5. Ce comité serait présidé par le Ministre des Infrastructures Économiques (ou son représentant), et comprendrait des représentants des ministères du Budget (Contrôle Financier), de l'Économie et des Finances (Dette publique), de l'UVICOCI, de l'ONEP, de l'ONAD, de la SODECI et de la CIE. L'UCP assurerait le secrétariat du comité, qui se réunirait au moins semestriellement (plus fréquemment au début du projet, si nécessaire).

### **Gestion financière**

25. La mission a discuté les arrangements de gestion financière qui résultent de l'évaluation des capacités de gestion financière de l'UCP. Pour assurer la mise en œuvre du Projet dans les délais impartis et renforcer le dispositif de contrôle interne par une correcte séparation des tâches au sein de l'équipe de gestion financière, un comptable et un assistant en décaissements seront recrutés et entièrement dédiés à la gestion comptable et financière du Projet sous la supervision du Responsable Administratif et Financier. Il a également été recommandé de procéder à la préparation du manuel d'exécution du projet qui préciserait : (i) l'étendue du programme, les différentes composantes et zones géographiques d'intervention, (ii) les rôles et responsabilités du Comité de pilotage, de la cellule de coordination, de l'ONEP et des autres structures impliquées dans l'exécution et (iii) le cadre de suivi des indicateurs de développement et de résultats et des procédures de suivi-évaluation mis en place.

26. Compte tenu du fait que la cellule de coordination gère plusieurs projets financés par l'IDA, les procédures de gestion comptable et financière et de passation des marchés communes à tous les projets peuvent faire l'objet d'un manuel de gestion fiduciaire unique à mettre à jour avec les changements notés dans le décret 2015-475 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés par des partenaires.

27. En complément à l'audit financier, le projet financera l'audit technique des activités afin de s'assurer que sur le plan technique, les investissements réalisés sont en conformité avec les exigences de l'Accord de Crédit.

28. Pour faciliter le démarrage des activités, il serait souhaitable de finaliser les actions suivantes lors de la préparation du projet :

- la réorganisation et la mise à jour du manuel d'exécution du PREMU et du manuel de gestion fiduciaire;
- le lancement du processus de sélection en vue du recrutement d'un comptable et d'un assistant aux décaissements dédiés à la gestion financière du Projet Eau ;
- la prise en compte du PREMU lors du renouvellement de l'auditeur externe du PRICI.

## Passation des marchés

29. *Arrangements institutionnels pour la passation des marchés.* Il a été confirmé que l'UCP sera responsable de la coordination de toutes les activités de passation des marchés afférentes au projet. Elle s'appuiera sur l'ONEP pour tous les aspects techniques de montage des dossiers, d'évaluation des offres et de suivi de l'exécution des contrats.

30. *Évaluation des capacités.* L'IDA a procédé à un examen des conditions dans lesquelles la passation des marchés sera effectuée dans le cadre du projet et a procédé à une évaluation complémentaire des capacités de l'UCP. Cette évaluation a conclu à la nécessité de: (i) renforcer l'équipe par un spécialiste additionnel en matière de passation des marchés, pour minimiser le risque de ralentissement en cas d'afflux de dossiers au niveau de l'UCP qui gère trois projets, (ii) revoir l'organisation au sein de la cellule de passation des marchés de l'UCP, à la lumière des recommandations des nouvelles directives de la Banque Mondiale en matière de gestion de contrats, (iii) de mettre à jour le manuel de gestion fiduciaire de l'UCP, tenant compte du décret No 2015-475 et des nouvelles mesures de la Banque Mondiale en matière de seuil de revue à priori.

31. *Annexe technique sur la passation de marchés.* L'annexe technique sur la passation de marchés du document d'évaluation du projet (PAD) définissant les arrangements sur les procédures de passation de marchés, a été élaborée. Il sera finalisé et incorporé dans la version finale du PAD. Les seuils de revue à priori proposés et qui seront validés lors des négociations du crédit, sont les suivants:

<i>Types de contrats</i>	<i>Seuil de revue à posteriori par l'IDA</i>
Travaux	>= 10.000.000 \$US
Fournitures	>= 1.000.000 \$US
Services de firmes de Consultants	>= 300.000 \$US
Service de Consultants Individuels	>= 100.000 \$US
Contrats à passer par entente directe	Tous les contrats

32. *Plan de passation de marchés.* Le plan de passation de marchés préparé par l'UCP pour les activités relatives aux 18 premiers mois du projet a été examiné au cours de la mission. Ce plan qui inclut les méthodes obligatoires de passation des marchés pour chaque activité, sera rediscuté et approuvé lors de l'évaluation du projet.

## Gestion environnementale et sociale

33. La mission a effectué une visite de terrain afin d'apprécier les réalités sociales au niveau des sites. Elle a été sensible aux préoccupations très vives exprimées par les communautés, les autorités locales et coutumières et les services techniques, pour ce qui est du déficit en approvisionnement en eaux potables des localités visitées. La mission retient la nécessité d'aller vite afin d'atténuer les souffrances très visibles de ces communautés et elle encourage que cela se fasse dans le respect des règles des parties prenantes engagées.

34. La mission a passé en revue le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) préparés dans le cadre du projet et a formulé des commentaires dans le but d'améliorer les dits documents. Par ailleurs, la mission recommande

qu'une fois les commentaires intégrés, ces deux documents fassent l'objet d'un large consensus à travers des séances de consultations et de validation par toutes les parties avant leur publication au plan national et sur Infoshop.

35. De même, eu égard au volume additionnel de travail en matière de sauvegarde environnementale et sociale que l'UCP connaîtra avec le démarrage du projet, la mission recommande un renforcement en effectif de l'équipe de sauvegarde et en capacité technique de tous les acteurs impliqués dans la chaîne de mise en œuvre du projet.

36. Enfin, l'UCP devra aider à la mise en place d'une cellule environnementale et sociale au sein de l'ONEP afin de garantir la gestion environnementale et sociale des activités sous sa responsabilité.

#### **F. PROCHAINES ÉTAPES DE LA PRÉPARATION DU PROJET ET PLAN D' ACTIONS**

37. Le calendrier prévisionnel de préparation du projet retenu lors de la mission d'identification, a été confirmé.

<b>Étapes de préparation</b>	<b>Date</b>
Evaluation/négociations du Projet :	Septembre 2016
Présentation au CA de l'IDA:	Octobre 2016

38. La mission et la partie ivoirienne ont convenu d'un ensemble de mesures objet du plan d'actions figurant à l'annexe 1 du présent aide-mémoire.

#### **G. ACCÈS PUBLIC À L'INFORMATION**

39. Dans le cadre de la Politique de la Banque Mondiale en matière d'Accès à l'Information, en vigueur depuis le 1er juillet 2010, il a été confirmé que l'aide-mémoire de la présente mission pourra être divulgué publiquement.

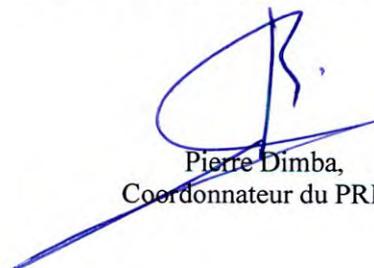
Fait à Abidjan le 16 juin 2016.

Pour la Banque Mondiale,



Matar Fall,  
Chargé de Projet,

Pour le Gouvernement de la Côte d'Ivoire,



Pierre Dimba,  
Coordonnateur du PRICI

### Annexe 1 – Plan d’actions des recommandations de la mission

#	Mesures et actions à mettre en œuvre	Echéances	Responsable
<b>Composante A – AEP des centres urbain de l’intérieur</b>			
1	Réalisation des études techniques préparatoires du programme d’investissement	15 juillet	MIE ONEP UCP
2	Finalisation et publication du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et du Cadre de Politique de Recasement (CPR)	30 juin	ONEP ANDE UCP
3	Finalisation des termes de référence et dossiers de consultation, pour la sélection des consultants qui seront chargés de la supervision du programme des travaux	30 juin	UCP/ONEP
<b>Composante B – Appui institutionnel et renforcement des capacités</b>			
4	Commentaires détaillés de l’IDA sur les termes de référence pour l’audit technique des contrats du secteur, la valorisation des immobilisations et le modèle financier du secteur	30 juin	IDA
5	Finalisation des termes de référence ci-dessus	15 juillet	UCP/ONEP
<b>Gestion de Projet</b>			
6	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du Comité de pilotage</li> <li>- Signature de la convention PRICI/MIE ;</li> <li>- Signature de la convention ONEP/PRICI</li> </ul>	15 juillet	MIE UCP ONEP
7	Commentaires de l’IDA sur le draft PPM	30 juin	IDA
8	Actualisation du Manuel de Gestion Fiduciaire de l’UCP et du Manuel d’Exécution du PREMU	15 juillet	UCP

## Annexe 2 : Indicateurs de performance

### Suivi des résultats objectifs

Indicateurs de l'ODP	Unité de mesure	Base de référence	Valeurs partielles par année					Fréquence	Source de données / Méthodologie	Entités responsables de la collecte de données	Présentation / méthode de calcul
			2016	2017	2018	2019	2020				
<b>Améliorer la qualité des services d'accès à l'eau potable et renforcer les capacités de l'ONEP à la planification financière du secteur</b>											
Population additionnelle ayant accès à l'eau potable grâce au projet	Nombre	0	0	0	100.000	180.000	Annuelle	Rapports / Fichier abonnés	ONEP/UCP/SODECI	C'est le nombre de personnes qui ont désormais accès à l'eau potable du fait du projet. <b>Méthode de calcul</b> : nombre de nouveaux raccordements plus nombre de branchements rétablis (80% des branchements résiliés) multiplié par 10 (nombre moyen de personnes par branchement).	
Population initialement raccordée, ayant accès à un service amélioré d'eau potable grâce au projet	Nombre	0	0	100.000	200.000	384.000	Annuelle	Rapports / Fichier abonnés	ONEP/UCP/SODECI	C'est le nombre de personnes déjà raccordées, dont le service a été amélioré grâce aux actions du projet. <b>Méthode de calcul</b> : le produit du nombre de branchements actifs par 10 (nombre moyen de personnes par branchement).	
Nombre total de personnes bénéficiaires du projet	Nombre	0		100.000	300.000	564 000	Annuelle	Rapports / Fichier abonnés	ONEP/UCP/SODECI	Ce sont les bénéficiaires directs du projet. <b>Méthode de calcul</b> : Somme des deux indicateurs d'objectif ci-dessus	

Modèle financier utilisé pour la planification financière et aide à la décision	Oui/Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Annuelle	Constat sur place	ONEP/UCP	Modèle financier opérationnel comme outil d'aide à la décision pour l'optimisation des investissements et la politique tarifaire
---	---------	-----	-----	-----	-----	-----	----------	-------------------	----------	--

### Suivi des résultats intermédiaires

Indicateurs de résultat du projet	Unité de mesure	Base de référence 2016	Valeurs Cibles				Fréquence	Source de données / Méthodologie	Entités responsables de la collecte de données	Présentation / Méthode de calcul
			2017	2018	2019	2020				
Engagement Citoyen		---	1 Enquête x plaintes	xx plaintes	xx plaintes	2 enquêtes xx plaintes	Annuelle	Rapports / Enquêtes	PRICI/ON EP/SODE CI	Enquêtes de satisfaction au début et fin du projet; Réduction des plaintes de la clientèle sur la qualité du service
Durée moyenne en heures de desserte journalière en eau potable	Heures / jour	20	20	20	24	24	Annuelle	Rapports / Enquête	ONEP / SODECI	Cet indicateur mesure la continuité du service d'eau potable. Il dépend du niveau production en eau potable dans la zone de projet. <b>Méthode de calcul :</b> Volume d'eau produit divisé par la Demande en eau, multiplié par 24 heures de la journée
Nouveaux branchements domiciliaires réalisés dans le cadre du projet	Nombre	0	0	0	10 000	10 000	Annuelle	Rapports / Enquêtes	ONEP / SODECI	Nombre de branchements nouveaux réalisés dans le cadre du projet. <b>Méthode de calcul:</b> Dénombrement des branchements sociaux
Capacité de production d'eau additionnelle	m <sup>3</sup> /jour	0	0	15 000	30 000	49 200	Annuelle	Rapports / Enquêtes	ONEP / SODECI	Cet indicateur permet d'évaluer l'accroissement de la production d'eau potable du fait du projet. <b>Méthode de calcul :</b> Cumul des capacités additionnelles de production d'eau potable enregistrées suite aux investissements du projet

Linéaire de conduites posé	Km	0	0	50	100	134	Annuelle	Rapports / Enquêtes	ONEP / UCP	Cet indicateur mesure le linéaire total de conduites additionnelles posées dans le cadre du projet. <b>Méthode de calcul</b> : Cumul des linéaires de conduites posées dans le cadre du projet.
Capacité de stockage d'eau additionnelle due au projet	m3	0	0	1000	2300	2 300	Annuelle	Rapports / Enquête	ONEP / UCP	Cet indicateur mesurer l'accroissement de la capacité de stockage au titre du projet. <b>Méthode de calcul</b> : Cumul des volumes de stockage des réservoirs d'eau potable construits dans le cadre du projet.
Engagement citoyen									ONEP / UCP	

### Annexe 3 : Estimation finale des coûts

N°	Composante	Qté	U	PU (M FCFA)	PT (M FCFA)	PT (USD M)
<b>A</b>	<b>AEP - CENTRES URBAINS DE L'INTERIEUR</b>				<b>25 558</b>	<b>45,64</b>
<b>A.I</b>	<b>Tiassalé/N'Douci/N'Zianouan</b>				<b>4 020</b>	<b>7,18</b>
<b>A.I</b>	<b>Tiassalé</b>				<b>2 350</b>	
<b>1.1</b>	<b>Production</b>					
1.1.1	Station de pompage d'eau brute 500 m3/h	1	U	550	550	
1.1.2	Station de traitement 500 m3/h	1	U	780	780	
<b>1.2</b>	<b>Conduites d'adduction</b>					
1.2.1	Conduite d'adduction fonte DN 400	6	km	85	510	
<b>1.3</b>	<b>Amenée d'électricité</b>					
1.3.1	Amenée d'électricité jusqu'au poste transformateur du projet	1	ens	310	310	
<b>1.4</b>	<b>Fournitures et installation de branchements sociaux</b>					
1.4.1	Réalisation de branchements sociaux	2 000	U	0,100	200	
<b>A.II</b>	<b>N'Zianouan</b>				<b>1 670</b>	
<b>1.1</b>	<b>Production</b>					
1.1.1	Station de pompage d'eau brute 60 m3/h	1	U	180	180	
1.1.2	Station de traitement 60 m3/h	1	U	653	653	
<b>2.2</b>	<b>Conduites d'adduction</b>					
2.2.1	Conduite d'adduction PVC DN 200	4	km	20	84	
<b>2.3</b>	<b>Réservoirs</b>					
2.3.1	Château d'eau 300 m3	1	U	197	197	
<b>2.4</b>	<b>Conduites distribution</b>					
2.4.1	Extension réseau de distribution	34	km	9	306	
<b>2.5</b>	<b>Amenée d'électricité</b>					
2.5.1	Amenée d'électricité jusqu'au poste transformateur du projet	1	ens	150	150	
<b>2.6</b>	<b>Fournitures et installation de branchements sociaux</b>					
2.6.1	Réalisation de branchements sociaux	1 000	U	0,100	100	
<b>A.2</b>	<b>Agboville</b>				<b>5 714</b>	<b>10,20</b>
<b>3.1</b>	<b>Production</b>					
3.1.1	Exhaure 500 m3/h	1	U	738	738	
3.1.2	Station de traitement 500 m3/h	1	U	3 977	3 977	
<b>3.2</b>	<b>Conduites d'adduction</b>					
3.2.1	Conduite d'adduction en fonte DN 400 eau brute bief 1 exhaure vers STEP	0,625	km	141	88	

3.2.2	Conduite d'adduction en fonte DN 300 bief 2 STEP vers CE Arriko	2,680	km	85	227	
3.2.3	Conduite d'adduction en fonte DN 250 bief 3 STEP vers CE Adahou	3,950	km	81	319	
	<b>Amenée d'électricité</b>					
	Amenée d'électricité jusqu'au poste transformateur du projet	1	ens	165	165	
<b>3.4</b>	<b>Fournitures et installation de branchements sociaux</b>					
3.4.1	Réalisation de branchements sociaux	2 000	U	0,100	200	
<b>A.4</b>	<b>Korhogo/Ferkessédougou</b>				<b>6 068</b>	<b>10,84</b>
<b>4.1</b>	<b>Production</b>					
4.1.1	Captage 1400 m3/h	1	U	1 013	1 013	
	Conduite fonte DN700	4	U	178	783	
4.1.2	Station de traitement de 700 m3/h	1	U	2 622	2 622	
<b>4.2</b>	<b>Adduction Ferkessédougou</b>					
	Conduite fonte DN400	15	km	85	1 275	
	<b>Amenée d'électricité</b>					
	Amenée d'électricité jusqu'au poste transformateur du projet	1	ens	325	325	
<b>4.5</b>	<b>Fournitures et installation de branchements sociaux</b>					
4.5.1	Réalisation de branchements sociaux	500	U	0,100	50	
<b>A.5</b>	<b>Bingerville</b>				<b>5 917</b>	<b>10,57</b>
<b>5.1</b>	<b>Production</b>					
5.1.1	3 Forages de 150 m3/h	1	ens	750	750	
5.1.2	Traitement (neutralisation désinfection y compris Bâche de 500 m3)	1	U	2 632	2 632	
5.1.3	Station de pompage 500 m3/h	1	U	287	287	
<b>5.2</b>	<b>Conduites d'adduction</b>					
5.2.1	Conduite fonte DN 400	4	km	140	559	
5.2.2	Conduite fonte DN 300	3	km	97	291	
<b>5.3</b>	<b>Réservoirs</b>					
5.3.1	Château d'eau 2000 m3 à 30 de hauteur	1	U	998	998	
	<b>Amenée d'électricité</b>					
	Amenée d'électricité jusqu'au poste transformateur du projet	1	ens	100	100	
<b>5.4</b>	<b>Fournitures et installation de branchements sociaux</b>					
5.4.1	Réalisation de branchements sociaux	3 000	U	0,100	300	
<b>A.6</b>	<b>Béoumi</b>				<b>2 669</b>	<b>4,77</b>
<b>6.1</b>	<b>Production</b>					
6.1.1	Station de pompage d'eau brute 200 m3/h	1	U	614	614	
6.1.2	Station de traitement d'eau potable de 200 m3/h	1	U	435	435	
	Station de reprise d'eau traitée 200 m3/h	1	U	365	365	

<b>6.2</b>	<b>Conduites de refoulement et d'adduction</b>					
6.2.2	Conduite fonte DN300	13	km	47	611	
<b>6.3</b>	<b>Réseaux de distribution</b>					
6.3.1	Conduite PVC de diamètre 160 à 63 mm	48	km	7	348	
	<b>Amenée d'électricité</b>					
	Amenée d'électricité jusqu'au poste transformateur du projet	1	ens	146	146	
<b>6.4</b>	<b>Fournitures et installation de branchements sociaux</b>					
6.4.1	Réalisation de branchements sociaux	1 500	U	0,100	150	
<b>A7</b>	<b>Contrôle et supervision des travaux - Etudes</b>				<b>1 170</b>	<b>2,09</b>
	<b>Contrôle et Supervision</b>					
7.2	Tiassalé	1	Forfait	120	120	
7.3	Agboville	1	Forfait	200	200	
7.4	Korhogo/Ferkessédougou	1	Forfait	200	200	
7.5	Béoumi	1	Forfait	120	120	
7.6	Bingerville	1	Forfait	150	150	
	Alimentation électrique des centres de production	1	Forfait	80	80	
	<b>Etudes Divers</b>					
	Consultants PRI-CI / Etudes techniques complémentaires	1	ens	300	300	
<b>B</b>	<b>APPUI INSTITUTIONNEL ET RENFORCEMENT DES CAPACITES</b>				<b>2 442</b>	<b>4,36</b>
<b>B.1</b>	<b>Appui institutionnel</b>				<b>720</b>	
1.1	Modélisation financière	1	Forfait	200	200	
1.2	Inventaire des immobilisations	1	Forfait	370	370	
1.3	Audit technique des contrats et conventions	1	Forfait	150	150	
<b>B.2</b>	<b>Renforcement des capacités</b>				<b>300</b>	
2.1	Gestion financière	1	Forfait	100	100	
2.2	Planification mise en œuvre des investissements et suivi-évaluation	1	Forfait	100	100	
2.3	Suivi de l'exploitation	1	Forfait	100	100	
<b>B.3</b>	<b>Gestion du projet</b>				<b>1 422</b>	
3.1	Fonctionnement PRI-CI	1	ens	615	615	
	Acquisition de véhicules et matériel informatique et bureautique	1		150	150	
3.2	Fonctionnement Équipe dédiée ONEP	1	ens	237	237	
3.4	Plan de Gestion environnemental et social (PGES)	1	ens	150	150	

3.5	Audit environnemental et social	1	ens	50	50	
3.6	Audits techniques du projet	1	ens	60	60	
3.7	Audit financier et comptable du projet	1	ens	60	60	
3.8	Etude d'impact du Projet (Engagement citoyen - Evaluation des résultats - Enquête avant et après le projet)	1	ens	100	100	
<b>TOTAL GENERAL PROJET</b>					<b>28 000</b>	<b>50,00</b>

## Annexe 4 – Plan de passation des marchés simplifié (draft)

Le présent plan de passation de marchés initial couvre les dix-huit (18) premiers mois du Projet de renforcement de l'alimentation en Eau Potable en milieu urbain (PREMU)

### I. Généralités

#### 1.1. Information générale sur le projet

Pays: **République de Côte d'Ivoire**  
Emprunteur : **Gouvernement de Côte d'Ivoire;**  
Nom du Projet : **Projet de renforcement de l'alimentation en Eau Potable en milieu urbain (PREMU)**  
Numéros du crédit : **xxxxxxx**

Montant du crédit : **50 millions \$ US Financement**

Unité de Gestion: **Cellule de Coordination du PRICI**

1.2 Date d'approbation du plan de passation de marchés : **draft PPM initial: juin 2016**

1.3 Date de publication de l'avis général de passation de marchés : **xxxxxxxxxxxxxxxxxx**

1.4 Période couverte par le Plan de passation des marchés : **Juin 2016 - Novembre 2017**

### II. Fourniture, Travaux et Services Assimilés

#### 2.1. Seuils d'examen préalable

Les marchés qui seront soumis à l'examen préalable de la banque conformément aux dispositions de l'Annexe 1 des Directives de passation de marchés de janvier 2011, révisé en juillet 2014: Nouveaux seuils de revue de la Banque élaborés en décembre 2012 et proposés au Gouvernement le 05 décembre 2012.

Nature des dépenses	Méthode de passation de marchés	Valeur seuil du marché SEU	Contrats soumis à examen préalable de l'IDA
<b>1. Travaux</b>	AOI	≥ 10.000.000	Tous
	AON	< 10.000.000	
	Demande de cotation – au moins 3 offres	< 200.000	
	Entente Directe	Pas de seuil	Tous
<b>2. Fournitures et services assimilés</b>	AOI	≥ 1 000.000	Tous
	AON	< 1 000.000	
	Consultation de Fournisseurs	< 100.000	
	Consultation de Fournisseur à l'échelle nationale – au moins 3 offres pour les véhicules et carburants	< 500 000	
	Entente directe	Pas de seuil	Tous

## 2.2. Marchés, planning et Méthode de passation

Type de marchés : Travaux - Fournitures et Prestations de services non intellectuelles									
Liste des ensembles de marchés		Coût estimé (millier de FCFA)	Coût estimé en millier \$EU	Méthode passation Marchés	P-Q	Préférence fournisseurs locaux	Exam. par Banque	Ouverture plus prévue	Commentaire
N°	Description				OUI/NON				
A	<b>Composante A: Alimentation en eau Potable (AEP) des centres Urbains</b>	24 392 000	43 557						
1	Travaux de renforcement du système d'eau potable dans les villes de Tiassalé, N'DOUCI et N'Zianouan (en 2 lots)	3 260 000	5 821	AON	NON	NON	A posteriori	19/10/2016	
2	Travaux de renforcement du système d'eau potable dans la ville d'Agboville	5 349 000	9 552	AON	NON	NON	A posteriori	28/09/2016	
3	Travaux de renforcement du système d'eau potable dans les villes de Korhogo et Ferkessédougou	5 693 000	10 166	AOI	NON	NON	A PRIORI	06/09/2016	
4	Travaux de renforcement du système d'eau potable dans la ville de Béoumi	2 373 000	4 238	AON	NON	NON	A posteriori	15/11/2016	
5	Travaux de renforcement du système d'eau potable dans la ville de Bingerville	5 517 000	9 852	AON	NON	NON	A posteriori	28/12/2016	
6	Travaux de renforcement du Système d'alimentation électrique des centres de production en (5 lots)	1 200 000	2 143	AON	NON	NON	A posteriori	17/01/2017	
7	Acquisition de fournitures pour la réalisation de 10 000 branchements sociaux	1 000 000	1 786	AOI	NON	NON	A priori	03/01/2017	
B	<b>COMPOSANTE B : Appui institutionnel et renforcement des capacités</b>	150 000	268						
8	Acquisition de véhicules, de matériels informatiques et bureautiques	150 000	268	AON	N/A	N/A	A posteriori	29/09/2016	
<b>TOTAL:</b>		<b>24 542 000</b>	<b>43 825</b>						
Taux de change utilisé: 1 \$ EU= 560 F CFA									

### III. Sélection de Consultants

#### 3.1. Seuil d'examen préalable

Les contrats qui seront soumis à l'examen préalable de la Banque conformément aux dispositions de l'Annexe 1 des Directives de Sélection et Emploi de Consultants de janvier 2011:

Nature de dépenses	Méthode de passation de marchés	Valeur seuil du contrat	Contrats soumis à examen préalable
		<b>\$EU</b>	
<b>Consultants Firmes</b>	SBQC1; SBQ2; SCM3; SBF4,	≥ 300.000	Tous contrats de 300.000 \$EU ou plus
	SBQC; SBQ; SCM; SBF, CQ <sub>5</sub>	<300.000	
	Entente directe	Pas de seuil	Tous
<b>Consultants Individuels</b>	Consultant individuel(AMI)	≥ 100.000	Tous contrats de <b>100.000 \$ EU</b> ou plus
	Consultant individuel (3CV)	≥ 100.000	
	Entente directe	Pas de seuil	Tous
<b>Tous les TDRs, quel que soit la valeur du contrat, sont soumis à examen préalable.</b>			

#### 3.2. Liste restreinte composée entièrement de Consultants Nationaux :

Liste restreinte de consultants pour prestations de services, d'un coût estimatif inférieur à **300 000\$ US** ou équivalent par contrat, peut être entièrement composée de Consultants nationaux conformément aux dispositions du paragraphe 2.7 des Directives de Sélection et Emploi de Consultants

#### 3.3. Marchés, planning et Méthode de passation:

Type de marchés : services de Consultants

Liste des ensembles de marchés		Coût estimé (millier de FCFA)	Coût estimé en milliers \$EU	Méthode passation Marchés	Exam. par Banque	Ouverture plus prévue	Commentaire
N°	Description				A priori/A posteriori	Date prévue	

1Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût

2Sélection fondée sur la qualité Technique

3Sélection au coût minimum

4Sélection à Budget fixe

5 Sélection basée sur la Qualification du Consultant

CI : Consultant Individuel : AMI : Avis à Manifestation d'Intérêt

<b>A</b>	<b>COMPOSANTE A : Appui institutionnels et Renforcement des capacités des acteurs publics et des opérateurs de l'industrie du transport de marchandises</b>	750 000	1 339				
<b>1</b>	Suivi et contrôle des travaux de renforcement du système d'eau potable dans les villes de Tiassalé, N'DOUCI et N'Zianouan	120 000	214	SBCQ	A POSTERIORI	19/09/2016	
<b>2</b>	Suivi et contrôle des travaux de renforcement du système d'eau potable dans la ville AGBOVILLE	200 000	357	SBCQ	A PRIORI	29/08/2016	
<b>3</b>	Suivi et contrôle des travaux de renforcement du système d'eau potable dans les villes de Korhogo et Ferkessédougou	200 000	357	SBCQ	A PRIORI	08/08/2016	
<b>4</b>	Suivi et contrôle des travaux de renforcement du système d'eau potable dans la ville de Béoumi	120 000	214	SBCQ	A POSTERIORI	17/10/2016	
<b>5</b>	suivi et contrôle des travaux de renforcement du système d'eau potable dans la ville de Bingerville et ses environs	150 000	268	SBCQ	A POSTERIORI	28/11/2016	
<b>6</b>	suivi et contrôle des travaux de renforcement électrique des centres de production	80 000	143	Entente directe	A PRIORI	19/12/2016	Entente directe avec la CIE
<b>B</b>	<b>COMPOSANTE B : Appui institutionnel et renforcement des capacités</b>	905 000	1 616				
<b>7</b>	Recrutement d'un consultant pour l'appui à la préparation d'un modèle financier pour l'optimisation des investissements et la régulation tarifaire du secteur	200 000	357	SBQC	A PRIORI	30/06/17	
<b>8</b>	Recrutement d'un consultant pour l'appui à l'inventaire des immobilisations	370 000	661	SBQC	A PRIORI	15/06/17	
<b>9</b>	Recrutement d'un consultant pour l'audit technique des contrats et conventions en cours	150 000	268	SBQC	A PRIORI	04/09/2017	
<b>10</b>	Audit financier et comptable exercice 2016, 2017, 2018 et 2019	60 000	107	SBQC	A PRIORI	07/11/2016	
<b>11</b>	Audit environnemental et social	50 000	89	SBQC	A PRIORI	03/10/2016	
<b>12</b>	Etude d'impact du Projet (Engagement citoyen - Evaluation des résultats - Enquête avant et après le projet)	75 000	134	SBQC	A PRIORI	10/10/2016	

## 5. RECAPITULATION

N° ordre	Composante/ Catégories	Nombre	Montant estimatif		Commentaires
		Contrats	F CFA	\$ EU	
<b>A</b>	<b>Composante A: Alimentation en eau Potable (AEP) des centres Urbains</b>	<b>13,00</b>	<b>25 335 000,00</b>	<b>42 225</b>	
	Travaux et fournitures par AOI	1,00	1 000 000,00	1 667	
	Travaux et fournitures par AON	6,00	23 465 000,00	39 108	
	Consultant par entente directe	1	80 000	133	

	Consultants	5,00	790 000,00	1 317	
<b>B</b>	<b>COMPOSANTE B : Coordination et Gestion du projet</b>	<b>15,00</b>	<b>2 283 000,00</b>	<b>3 804</b>	
	Travaux et fournitures par AOI	-		-	
	Travaux et fournitures par AON	-	-	-	
	Travaux et fournitures par CFN	2,00	95 000,00	158	
	Convention par entente directe	2	915 000	1 525	
	Consultants	8,00	973 000,00	1 621	
				-	
	<b>TOTAL</b>	<b>25,00</b>	<b>27 318 000,00</b>	<b>45530</b>	

## Annexe 5 – Mise en œuvre du projet

1. Cette annexe détaille les arrangements institutionnels envisagés pour le projet proposé, notamment les principes de mise en œuvre, le pilotage du projet, les rôles des différentes structures impliquées, ainsi que les procédures.

2. La mise en œuvre du Projet devrait s'appuyer sur les arrangements actuellement utilisés dans le PRICI, avec l'ONEP comme agence d'exécution et la cellule de coordination du PRICI (UCP). Cette option institutionnelle a pour avantage de permettre une mise en œuvre sans délai des activités proposées. La faisabilité de la reconduction des arrangements antérieurs, dans un contexte où l'UCP devrait gérer de front plusieurs opérations financées par l'IDA, a été analysée et confirmée lors de l'identification du projet, au moyen des évaluations conduites par les spécialistes de la Banque en matière de passation des marches et de gestion financière. L'intervention de ces deux entités serait régie par une convention-cadre entre l'UCP et le MIE, et par une convention entre l'ONEP et l'UCP.

### *Le pilotage du programme*

3. Il sera créé un Comité de suivi et de pilotage (CSP) du PREMU. Le CSP est une instance d'orientation, de concertation et d'échanges chargée, en relation avec toutes les parties prenantes, de faciliter l'atteinte des objectifs de développement du Projet Eau et Assainissement en Milieu Urbain. A cet effet, il sera chargé de :

- Valider la planification stratégique et la programmation des activités du Projet ;
- Veiller au suivi de la mise en œuvre effective et efficace de l'Accord de Financement signé entre la Côte d'Ivoire et l'IDA ;
- Approuver les Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA) intégrant l'estimation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités sur une année, le plan de décaissement associé et déclinant le rythme de consommation des volumes financiers inscrits, l'évaluation exacte des quantités de réalisations prévues résultant de l'exécution des activités prévues ;
- Valider les rapports d'avancement du Projet ;
- Valider les rapports d'audit réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Projet ;
- Faciliter les processus de concertation avec toute catégorie de partenaires avec le Projet ;
- Faciliter ou conduire les actions relatives au règlement des différends et litiges nés de l'exécution des contrats, conventions et protocoles relatifs à l'exécution du Projet

4. Le Comité sera présidé par le Ministre des Infrastructures Économiques ou son représentant et composé comme suit :

- le Directeur Général de l'Office Nationale de l'Eau Potable ou son représentant ;
- Le Directeur Général de l'Office National du Drainage et de l'Assainissement ou son représentant
- Le Directeur Général de la SODECI ou son représentant

- Le Directeur Général de Côte d'Ivoire Energie ou son représentant,
- Le Directeur du Contrôle Financier ou son représentant ;
- L'Agent Comptable de la Dette Publique ou son représentant;
- le Directeur de la Dette Publique ou son représentant ;
- Le Président de l'UVICOCI ou son représentant,
- Le Coordonnateur du PREMU

### **Responsabilités de mise en œuvre**

5. L'UCP est chargée :
  - (a) de la coordination générale et le suivi de la mise en œuvre des activités du projet,
  - (b) de la supervision des activités de passation des marchés,
  - (c) du suivi opérationnel des chantiers,
  - (d) du suivi environnemental des activités,
  - (e) de la gestion financière et la tenue du système comptable,
  - (f) de l'organisation des audits du projet et des revues de la Banque
  
6. L'ONEP appuie la mise en œuvre des activités et est chargé :
  - (a) d'élaborer les pièces techniques des dossiers d'appel d'offres et les termes de référence des études et de participer aux commissions d'évaluation en assurant le secrétariat ;
  - (b) du suivi des études techniques ;
  - (c) du suivi technique des chantiers (implantations, réunions, analyse préliminaire des demandes d'avenants, réception des travaux, archivage)
  - (d) d'élaborer les rapports périodiques d'avancement sur la base des rapports soumis par les consultants chargés de la supervision.

### **Manuels et procédures de mise en œuvre**

7. L'exécution du PRICI était régie par un manuel de procédures administratives, comptables et financières (incluant les procédures de passation de marchés). Les procédures devant être mises à jour, en tenant compte du fait que l'UCP va gérer plusieurs projets en parallèle. C'est pourquoi il a été convenu que les procédures devraient être ventilées en plusieurs manuels : (a) un manuel de procédures proprement dit, qui regrouperait les dispositions communes applicables à tous les projets, et (b) des manuels d'exécution spécifiques à chaque projet pour ce qui concerne les dispositions particulières (pilotage, suivi technique, procédures d'exonération, etc.).

## Annexe 6 : Situation de l'alimentation en eau potable dans les centres ciblés par le projet

Tableau 6.1 : Situation de la desserte (2015)

	Agboville	Béoumi	Binger ville	Ferkessé dougou	Korhogo	Sinéma tiali	Tiassalé/ N'Douci	N'Zianou an	Total
Population	52 170	26 177	65 647	57 336	249 246	10 422	48 372	12 924	522 294
Abonnés actifs	6 629	2 318	9 743	3 306	10 126	1 499	4 777	Centre non desservi actuellement	38 398
Abonnés inactifs	2 723	806	959	1 622	3 251	331	531		10 223
Taux d'accès	63%	76%	80%	64%	80%	65%	50%	0%	71%

Tableau 6.2 : Problèmes d'alimentation en eau potable dans les centres ciblés

	Etat des installations	Impact
<b>Agboville</b>	En saison sèche, importante eutrophisation de la retenue du déversoir et l'eau brute devient très difficile à traiter Station de traitement fonctionnant au double de la capacité nominale (toute l'année)	Eau imbuvable en saison sèche (couleur, odeur) Quartiers mal alimentés Villages raccordés au système non alimentés Nombreuses résiliations par les abonnés (qualité et quantité d'eau) Impossibilité de réaliser de nouveaux branchements
<b>Béoumi</b>	Retenue d'eau brute inutilisable en saison sèche, et recevant en permanence les eaux résiduaires de la ville Capacité de production insuffisante en toutes saisons et installations fonctionnant à 60% de la capacité nominale	Pas d'eau potable en saison sèche (alimentation par camions-citernes) Service intermittent (toute l'année) Impossibilité de réaliser de nouveaux branchements
<b>Bingerville</b>	Centre alimenté à partir d'Abidjan. Le stockage actuel ne permet pas de desservir les zones d'extension urbaine	Les forages récemment réalisés ne peuvent être mis en service Les lotissements programmés ne peuvent pas être alimentés Impossibilité de réaliser de nouveaux branchements
<b>Ferkessé-dougou</b>	Retenue d'eau brute inutilisable en saison sèche Station de traitement vétuste	Service intermittent Très nombreux branchements inactifs
<b>Korhogo</b>	Adduction d'eau brute en mauvais état Capacité de production insuffisante en toutes saisons	Service intermittent Nombreux branchements inactifs
<b>Tiassalé/ N'Douci</b>	Problèmes d'exhaure Capacité de production insuffisante en toutes saisons	Service intermittent (coupures tournantes) Zones hautes non alimentées Villages raccordés au système non alimentés Une partie de la population retourne au fleuve comme source d'approvisionnement en eau Impossibilité de réaliser de nouveaux branchements
<b>N'Zianouan</b>	Centre non desservi par SODECI. Installations d'hydraulique villageoise non fonctionnelles.	Pas de service public d'alimentation en eau potable (quelques forages pour centre sanitaire et centre de secours)

Source : ONEP et études techniques

## Annexe 7 – Description détaillée du programme d'investissement du projet

Sur la base des priorités définies par le Gouvernement dans le cadre de son programme de relance et de développement du sous-secteur de l'hydraulique urbaine, il a été convenu de focaliser le projet sur les activités suivantes.

- Actions prioritaires de renforcement des systèmes de production d'eau potable de centres urbains de l'intérieur (Korhogo, Ferkessédougou, Tiassalé, N'Douci, N'Zianouan, Agboville, Bingerville et Béoumi) et la densification des réseaux de distribution d'eau pour accroître le taux de desserte en eau qui se situe en moyenne à 70% pour une population totale estimée à plus de 500.000 personnes;
- Facilitation du fonctionnement du cadre institutionnel et contractuel du sous-secteur de l'hydraulique urbaine en cours, par la mise en place d'outils de gestion patrimoniale et de régulation, et renforcement des capacités des acteurs, particulièrement de l'ONEP à remplir leurs missions.

Les activités proposées sont regroupées en deux composantes (i) Alimentation en eau potable (AEP) des centres urbains de l'intérieur et (ii) Appui institutionnel et renforcement des capacités.

### **Composante A: Alimentation en eau potable (AEP) des centres urbains**

L'objectif de cette composante vise à améliorer les services d'eau et d'accroître l'accès à des services durables d'eau dans des centres urbains sélectionnés (Tiassalé/N'Douci/N'Zianouan, Agboville, Korhogo/Ferkessédougou, Bingerville, Béoumi) à travers: (a) la réduction des pénuries d'eau et interruptions de service en augmentant la capacité de production d'eau, de stockage et de distribution, (b) l'accroissement de l'accès à l'eau potable à un coût abordable par des programmes de branchements sociaux, (c) l'amélioration et la restauration de la qualité du service d'alimentation en eau potable.

**Renforcement de l'AEP de Tiassalé, N'Douci et N'Zianouan (4,020 milliards de FCFA) :** Cette activité vise à faire passer la production d'eau potable de 1.750 m<sup>3</sup>/jour à 10.000 m<sup>3</sup>/jour afin de restaurer le service d'eau potable pour 500 abonnés résiliés pour les villes de Tiassalé et N'Douci. Les activités portent sur la: (i) réalisation d'une station de pompage d'eau brute de 500m<sup>3</sup>/h, (ii) réalisation d'une unité de potabilisation d'eau de 500 m<sup>3</sup>/h, (ii) pose d'une conduite d'adduction d'eau (DN400) sur 6 km environ, (iii) réalisation de 2 000 branchements sociaux. Pour ce qui concerne la localité de N'Zianouan, le projet vise à améliorer les conditions de vie des ménages qui consomment l'eau de la rivière N'Zi contenant du nitrate par : (i) réalisation d'une station de traitement de 60 m<sup>3</sup>/h, (ii) construction d'un réservoir de 300 m<sup>3</sup> à 15 m de hauteur et (iii) réalisation de 34 km de réseaux de distribution.

**Travaux de renforcement du système d'AEP d'Agboville (5,714 milliards de FCFA):** Cette activité vise à améliorer la qualité du service et la qualité d'eau produite tout en augmentant la production d'eau potable de 2 290 m<sup>3</sup>/jour à 10.000 m<sup>3</sup>/jour par la : (i) réalisation d'une exhaure et d'une unité de potabilisation d'eau de 500 m<sup>3</sup>/h, (ii) pose d'une conduite d'adduction d'eau

(DN400) sur 700 ml, DN300 sur 2 700 ml et DN250 sur 4 000 ml environ, (iii) la réalisation de 2 000 branchements sociaux ainsi que la restauration des services d'eau potable de 2.700 abonnés.

***Renforcement de l'AEP des villes de Korhogo et Ferkessedougou (6,068 milliards de FCFA):***

Cette activité vise à sécuriser la ressource d'eau brute des deux villes par la (i) réalisation d'une prise d'eau commune de 1.400 m<sup>3</sup>/h, (ii) construction d'une station de potabilisation de 700 m<sup>3</sup>/h, (iii) pose sur 4 km de conduite d'adduction d'eau brute (DN 700) et pose d'une conduite de transfert d'eau traitée (DN400) sur 15 km vers la station de Ferkessedougou, (iv) extension du réseau de distribution d'eau et la réalisation de 500 branchements sociaux et la restauration de 3.000 abonnés résiliés dans la ville du fait du manque d'eau.

***Renforcement de l'AEP de Bingerville (5,917 milliards de FCFA):***

(i) réalisation de 3 forages de 150 m<sup>3</sup>/h chacun, (ii) construction d'une unité de traitement d'eau de 500 m<sup>3</sup>/h pour la neutralisation et la désinfection de l'eau, (iii) construction d'une station de reprise d'eau traitée de 500 m<sup>3</sup>/h, (iv) fourniture et pose de deux conduites de refoulement (DN300 et DN400) respectivement sur 3km et 4km, (v) construction d'un réservoir surélevé de 2.000 m<sup>3</sup>, (vi) réalisation de 3000 branchements sociaux et la restauration de 900 abonnés résiliés ainsi que l'amélioration du service des abonnés de base.

***Renforcement de l'AEP de Béoumi (2,669 milliards de FCFA):***

(i) réalisation d'une station d'exhaure et d'une station de traitement de 200 m<sup>3</sup>/h, (ii) fourniture et pose de conduites de refoulement (DN300) sur 13 km, (iii) extension du réseau de distribution de 48 km, (iv) réalisation de 1 500 branchements sociaux ainsi que la restauration de 800 abonnés résiliés dans la ville du fait du manque d'eau et l'amélioration du service des abonnés de base.

***Supervision et contrôle des travaux de la composante AEP (1,170 milliard de FCFA):***

comprend les charges liées à la supervision et au contrôle de l'ensemble du programme de travaux du projet ainsi que les frais d'études complémentaires dans la finalisation du projet de base.

**Composante B: Appui institutionnel et renforcement des capacités**

***Appui institutionnel (0,7 milliard de FCFA).***

Cette sous-composante comprend de l'assistance technique pour: (i) la préparation d'un modèle financier pour l'optimisation des investissements et la régulation tarifaire du secteur, (ii) l'inventaire et la valorisation des immobilisations, et (iii) l'audit technique des contrats et conventions en cours.

***Renforcement des capacités (0,3 milliard de FCFA).***

Comprend des activités diverses pour le renforcement des capacités de l'ONEP en matière: (i) de planification et mise en œuvre des investissements et de suivi-évaluation, (ii) de gestion financière (y compris la maîtrise du modèle financier) et (iii) de suivi de l'exploitation.

***Gestion du projet (1,4 milliard de FCFA).***

Cette sous-composante financera les charges liées: (i) au fonctionnement de la cellule projet (CC-PREMU) et de l'équipe projet de l'ONEP pour les activités relatives à l'exécution du projet, (ii) l'élaboration des documents de sauvegarde et la

mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale, (iii) l'audit financier et comptable du projet, (iv) les audits techniques de l'exécution du projet et l'évaluation son impact à travers l'engagement citoyen des bénéficiaires.

### Estimation des coûts du Projet

L'évaluation synthétique des coûts du Projet proposé est fournie ci-dessous. Elle comprend les coûts des activités y compris les imprévus ; les montants sont exprimés hors taxes et droit de douane, la mission ayant été informée que les dépenses du projet seraient exonérées de ces droits et taxes. Un cadre d'estimation financière détaillée est fourni en annexe 3.

Composante du Projet	Montant par composante		En % par composante
	(milliards de FCFA)	(millions de dollars US)	
Hydraulique urbaine	25.6	45.6	91.
Appui institutionnel et gestion du projet	2.4	4.4	9%
Total	28.0	50.0	100%

**EQUIPE DE LA BANQUE MONDIALE**

<b>N°</b>	<b>NOM &amp; PRENOM (S)</b>	<b>STRUCTURE</b>	<b>FONCTION</b>	<b>ADRESSES</b>
	<b>MATAR FALL</b>	Banque Mondiale	Chargé de projet	Tél : <b>22 400 400</b> Mail : <a href="mailto:mfall@worldbank.org">mfall@worldbank.org</a>
	<b>MADIO Fall</b>	Banque Mondiale	Spécialiste Eau et Assainissement	Tél : <b>22 400 400</b> Mail : <a href="mailto:mfall2@worldbank.org">mfall2@worldbank.org</a>
	<b>ABDOUL WAHAB Semi</b>	Banque Mondiale	Spécialiste social	Tél : <b>22 400 400</b> Mail : <a href="mailto:axyni@worldbank.org">axyni@worldbank.org</a>
	<b>Richard VERSPICK</b>	Banque Mondiale	Spécialiste Eau	Tél : <b>58 17 15 12</b> Mail : <a href="mailto:rverspyck@aol.com">rverspyck@aol.com</a>
	<b>Maïmouna FAM</b>	Banque Mondiale	Spécialiste en gestion financière	Tél : <b>22 400 400</b> Mail : <a href="mailto:mfam@worldbank.org">mfam@worldbank.org</a>
	<b>Abdoulaye GADIERE</b>	Banque Mondiale	Spécialiste en environnement	Tél : <b>22 400 400</b>

<b>PERSONNES RENCONTREES</b>				
	<b>Pierre DIMBA</b>	PRICI	Coordonnateur	Tél : <b>22 40 90 90</b> Mail : <b>pdimba@yahoo.fr</b>
	<b>GNALIN Laurent</b>	PRICI	Chef de cellule pistes rurales	Tél : <b>20 33 86 33</b> Cél. : <b>05 05 78 93</b> Mail : <b>lgnalin@yahoo.fr</b>
	<b>BASSA Carine</b>	PRICI	Expert voirie	Tél : <b>22 40 90 90</b> Cél. : <b>01 02 19 78</b> Fax : <b>22 41 35 59</b> Mail : <b><u>cjbassa@yahoo.fr</u></b>
	<b>KONE Saly</b>	PRICI	Chargé du suivi environnemental	Tél : <b>22 40 90 90</b> Fax : <b>22 41 35 59</b> Mail : <b><u>salytenin@hotmail.com</u></b>
	<b>Jean Fernand KROU</b>	PRICI	Expert Eau Assainissement	Tél : <b>22 40 90 90</b> Cél. : <b>09 28 80 49</b> Fax : <b>22 41 35 59</b> Mail : <b><u>jfkrou@puiur.com</u></b>
	<b>BROU Yao Daniel</b>	PRICI	Spécialiste Passation Marché	Tél : <b>22 40 90 90</b> Cél. : <b>05 61 35 46</b> Fax : <b>22 41 35 59</b>

	<b>BROU Delamarre</b>	PRICI	Environnementaliste	Tél : <b>22 40 90 90</b> Cél. : <b>79141347</b> Fax : <b>22 41 35 59</b>
	<b>MALAND Bendé Maland Narcisse Junior</b>	PRICI	Communication	Tél : <b>22 40 90 90</b> Cél. : <b>79141363</b> Fax : <b>22 41 35 59</b>
	<b>KANGAH Paul</b>	PRICI	Chargé du Suivi évaluation	Tél : <b>22 40 90 90</b> Cél. : <b>01 49 16 75</b> Mail : <b>pkangah@puiur.com</b>
	<b>DEMBA BOUNDI</b>	Ministère des Transports	Conseiller technique	Cél. : <b>05 05 63 03/01 79 21 45</b> Mail : <b>dembaboun@yahoo.fr</b>
	<b>Abdoulaye BAKAYOKO</b>	MPMEF	Coordonnateur du Portefeuille Banque Mondiale	Tél : <b>20 20 81 54</b> Cél. : <b>08 93 64 87</b> Mail : <b>abdoulaye.bakayoko@hotmail.fr</b>
	<b>YAO Madeleine</b>	Cabinet MPMEF	Conseiller spécial	Tél : <b>22 40 58 22</b> Cél. : <b>07 64 02 64</b> Mail : <b>moyaurado@yahoo.fr</b>
	<b>Armel N'GORAN</b>	MPMEF	Chargé d'études	Tél : <b>20 20 81 54</b> Cél. : <b>07 70 07 67</b> Mail : <b>ngoranarmel@yahoo.fr</b>

	<b>GOGO Dibo Frederic</b>	DGIHH/MIE	Directeur Général	Tél : <b>20 21 29 88</b> Cél. 48 59 33 02 Mail : <b>dibogogo@hotmail.com</b>
	<b>ADJOSSAN Adjossan</b>	DGIHH/MIE	DC	Tél : <b>20 22 77 19</b> Cél. 09 21 32 32
	<b>Mme ABE Koffi Thérèse</b>	DGIHH/MIE	DC	Tél : <b>20 22 55 16</b> Cél. 02 01 13 16
	<b>KAKOU Armand</b>	Contrôle Financier	Contrôleur Financier PRICI	Cél. : <b>03 37 82 86</b> Tél : <b>20 21 51 92</b> Mail : <b>keboukore@yahoo.fr</b>
	<b>CISSE Hawa GUINDO</b>	MSUA/DAD	Assistante chargée de projet	Cél. : <b>07 24 66 12</b> Mail : <b>keboukore@yahoo.fr</b>
	<b>BERTE Ibrahim</b>	ONEP	Directeur Général	Tél : <b>22 52 47 16</b> E-mail.: <b><u>iberte2@yahoo.fr</u></b>
	<b>KOMENAN Francis</b>	ONEP	Chef de projet	Tél : <b>22 52 47 16</b> Cél.: <b>02 37 68 35</b>
	<b>GBANDAMA Kouadio</b>	ONEP	Directeur marchés	Tél : <b>22 52 47 16</b> Cél.: <b>02 47 71 83</b> <b><u>kbandama@yahoo.fr</u></b>

	<b>BOUAFOU Eugène</b>	ONEP	DCEP	Tél : <b>22 52 47 16</b> Cél.: <b>01 47 71 94</b> E-mail.: <b>ebouafou@gmail.com</b>
	<b>DAGNOGO Sidi Braïma</b>	ONEP	DDET	Tél : <b>22 52 47 16</b> Cél.: <b>01 47 72 03</b> E-mail.: <b>sidibraim@hotmail.com</b>
	<b>CLAON Stéphane</b>	LACQUE/ONEP	Directeur LACQUE	Tél : <b>02 55 24 54</b> E-mail.: <b>claonys@yahoo.fr</b>
	<b>Richmond epse KANGHA</b>	ONEP	Service juridique	Tél : <b>22 52 47 16</b> Cél.: <b>01 00 10 38</b> E-mail.: <b>rychmond@yahoo.fr</b>
	<b>ASSI Jean Luc</b>	ONEP	DAF	Tél : <b>22 52 47 16</b> Cél.: <b>02 50 77 00</b> E-mail.: <b>jlassi1964@yahoo.fr</b>
	<b>KONAN Dammoh Serge</b>	SODECI	Ingénieur	Cél. : <b>07 12 63 21</b> Tel : <b>21 23 31 51</b> Mail : <b>dskonan@sodeci.ci</b>